

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 25 AVRIL 2024

Le 25 avril 2024, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2024-105 du 25 avril 2024 relatif au dispositif à l'identification des joueurs excessifs ou pathologiques en point de vente, de la société FDJ ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-107 du 25 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément de paris sportifs en ligne de la société WINAMAX ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-108 du 25 avril 2024 portant renouvellement de l'agrément de paris sportifs en ligne de la société ZETURF.](#)

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 30 avril 2024